



## **Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/20370/Add.48  
18 décembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS  
DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT  
OU EN EST LEUR EXAMEN**

**Additif**

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct ci-après.

La liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans les documents S/20370 du 11 janvier 1989, S/20370/Add.16 du 2 mai 1989, S/20370/Add.23 du 21 juin 1989, S/20370/Add.29 du 3 août 1989, S/20370/Add.30 du 10 août 1989 et S/20370/Add.47 du 14 décembre 1989.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 9 décembre 1989, le Conseil de sécurité a examiné la question suivante :

Lettre datée du 27 novembre 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 28 novembre 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir S/20370/Add.47)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de cette question à sa 2897<sup>e</sup> séance, tenue le 8 décembre 1989, comme convenu lors des consultations antérieures. Comme il y avait été autorisé à la suite de consultations entre les membres du Conseil, le Président a fait au nom de cet organe la déclaration suivante :

"Les membres du Conseil de sécurité, ayant entendu les déclarations que les représentants d'El Salvador et du Nicaragua ont faites à la 2896<sup>e</sup> séance du Conseil, le 30 novembre 1989, se déclarent vivement préoccupés par la situation actuelle en Amérique centrale, notamment par les nombreux actes de violence qui sont cause de pertes en vies humaines et de souffrances parmi la population civile.

Les membres du Conseil réaffirment leur appui le plus résolu au processus d'Esquipulas en vue d'un règlement pacifique en Amérique centrale et demandent instamment à tous les Etats de contribuer à l'application d'urgence des accords conclus entre les présidents des cinq pays d'Amérique centrale. A cet égard, les membres du Conseil accueillent avec satisfaction l'annonce par les présidents des cinq pays d'Amérique centrale qu'ils se réuniront les 10 et 11 décembre à San José (Costa Rica) afin de discuter, dans le cadre du processus de paix d'Esquipulas, des solutions à apporter aux problèmes qui se posent dans la région.

Les membres du Conseil estiment que c'est essentiellement aux présidents des cinq pays d'Amérique centrale qu'il incombe de trouver des solutions aux problèmes de la région, conformément aux Accords d'Esquipulas. C'est pourquoi ils réitèrent leur appel à tous les Etats, y compris ceux qui ont des liens ou des intérêts dans la région, pour qu'ils s'abstiennent de tous actes susceptibles de faire obstacle à la réalisation, par la négociation, d'un règlement authentique et durable en Amérique centrale.

Les membres du Conseil de sécurité demandent instamment à toutes les parties concernées de coopérer à la recherche de la paix et d'une solution politique.

Ils expriment également leur appui résolu au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains pour les efforts qu'ils font actuellement dans le cadre du processus de paix. Ils réaffirment en particulier leur plein appui au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans l'accomplissement des missions que lui ont confiées l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, de même que leur entier appui au déploiement rapide du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale."

-----